



Une nouvelle équipe municipale

Depuis les élections municipales, une nouvelle équipe est en place. Le maire Antoine Jeandey est entouré de cinq adjoints, Régine Besnard, Arnaud Croquesel, Alexandra Guinedot, François-Xavier Borel et Gaëlle Thiébaud Noblet. Les autres conseillers municipaux sont : Ludovic Taugourdeau, Cécile Gambier, Artur Fernandes, Lydia Baron, Yannick Mafille, Alexia Fauveau, Daniel Boiry, Mélanie Boisseau (liste Un avenir pour Chaudon), Christophe Legeay, Annick Berland, Romain Ferrand (liste Ensemble construisons l'avenir de Chaudon), Thierry Rideau, Marie-Agnès Leleu (liste Chaudon authentique et dynamique).

Le 8 mai, nous rendrons hommage à Maurice Decourtye

Célébrer le 8 mai et le 11 novembre est une obligation faite à toutes les communes de France. En revanche, se contenter de lire le message du ministre n'est qu'une possibilité parmi d'autres. Nous allons désormais, en supplément, axer la cérémonie sur des Chaudonnais. Pour le vendredi **8 mai 2026**, nous avons mené des recherches préalables pour pouvoir raconter **l'histoire de Maurice Decourtye, lequel a donné son nom à notre école**. Une plaque sur un des murs de l'école (photo) précise qu'il a été déporté. Nous avons cherché à en savoir plus et, **à travers son exemple, raconter ce pan de notre histoire qu'est la déportation**. Par ailleurs, **un groupe d'écologues volontaires chantera la Marseillaise**. Chaque 8 mai et chaque 11 novembre sera différent, avec un hommage rendu à d'autres Chaudonnais. Les préparations futures seront faites au sein d'une commission municipale dédiée.



Rendez-vous pour toutes et tous **le 8 mai, à 11 heures, au cimetière de Chaudon** pour se recueillir devant le monument aux morts, et connaître l'histoire de Maurice Decourtye.

Intercommunalité, vice-présidences

Être bien représenté dans les instances intercommunales est la meilleure façon de bien préparer sa commune aux projets de territoire. Parmi ses représentants, Chaudon compte, pour l'instant, deux vice-présidents. Antoine Jeandey est vice-président de la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile de France (10e vice-président, en charge de l'environnement). Gaëlle Thiébaud Noblet est vice-présidente du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (qui gère l'école sur ses différents sites, à Chaudon et Boissy). Ces postes à responsabilité ne font pas qu'honorer notre commune, ils vont permettre d'actionner davantage de leviers pour mener des stratégies de développement dont profiteront nos habitants (même si, bien sûr, les missions de chacun au sein de ces institutions vont au-delà des limites de Chaudon).

Le vide-grenier, incontournable

Le vide-grenier de Chaudon est programmé pour le dimanche 10 mai. Pour les exposants, il est encore possible de s'inscrire le samedi 2 mai en mairie de 10 à 12 heures, ou via le mail comite.fetes.chaudon@gmail.com. Et pour les chineurs, les bonnes affaires pourront s'accompagner d'une halte à la buvette avec possibilité de se désaltérer et de déjeuner.

Jour du vide-grenier, un arrêté pour favoriser la circulation

Un arrêté du maire sera affiché prochainement pour interdire le stationnement rue du Carrefour (de la place de la Croix à la rue de l'Eglise) le week-end du vide-grenier, le samedi 9 mai à partir de 16 heures, et le dimanche du 10 mai toute la journée. Ceci pour éviter les soucis de circulation observés par le passé.

Stationnement, appel à la solidarité collective

Nous rencontrons des difficultés de stationnement, en particulier près des commerces. À la mairie, nous ne voulons pas interdire quoi que ce soit, nous préférons en appeler à un esprit collectif de solidarité. Un exemple, grande rue, la pizzeria attire de nombreux clients tant à midi que le soir (et tant mieux si ce commerce fonctionne, il donne de la vie à notre commune). Du coup, serait-il possible aux Chaudonnais qui peuvent garer leurs voitures chez eux de laisser les autres places libres ? De même, pour ceux qui ont plusieurs voitures, merci de ne pas occuper autant de places collectives que vous avez de véhicules. En vous remerciant, agissons en nous aidant les uns les autres.

École, les inscriptions sont ouvertes

Le rectorat a pris la décision de faire passer l'école de Chaudon-Boissy de 11 à 10 classes pour l'année prochaine. Pour autant, un retour en arrière reste possible si nous avons suffisamment de nouveaux inscrits avant juin. Parents, n'attendez pas, et venez inscrire vos enfants dès maintenant en mairie. Munissez-vous pour cela du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

14 juillet, repas gratuit... si inscription

Le saviez-vous ? La coutume voulant que les convives apportent leurs couverts pour le repas du 14 juillet date d'une époque où tout le monde se retrouvait au pré... Aujourd'hui, notre salle des associations est bien équipée, soyons plus modernes, venons juste nous amuser sans verre ni fourchette ni couteau, que l'on retrouvera sur place. Repas gratuit pour les Chaudonnais (un tarif pour les personnes venant d'autres communes sera indiqué ultérieurement), animations diverses. En revanche, il faudra être préalablement inscrit en mairie, inscriptions tout le mois de juin.

Chaine YouTube, première vidéo « Chaudon vu du ciel »

La chaine Youtube @chaudon28 a accueilli sa première vidéo, « Chaudon vu du ciel », réalisée par Laurent Fert à l'aide d'un drone. Elle est d'excellente qualité, peut être visionnée sur grand écran, et montre Chaudon sous son plus beau soleil.

Cimetière, un lieu à respecter

Trois incidents sont récurrents au cimetière. La place réservée pour les personnes à mobilité réduite est régulièrement occupée par des véhicules ne présentant aucune signalisation leur permettant de l'utiliser. Des fleurs disparaissent des tombes. Enfin, il y a confusion entre la poubelle et le compost se trouvant à l'entrée et l'on retrouve des papiers dans le compost... Un peu d'attention et de respect s'il vous plait, ce lieu le mérite...

Poubelles pour les plastiques, non le ramassage ne change pas d'horaires

Vous avez sans doute remarqué que le ramassage des poubelles de tri sélectif s'effectue en ce moment dans la matinée plutôt que dans la nuit. Ne prenez pas l'habitude de les sortir seulement le matin, ça ne durera pas : l'ordre des communes pour les passages des camions de ramassage ne change que le temps des travaux à Croisilles...

Recensement obligatoire

Tous les jeunes Chaudonnais doivent se faire recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16e anniversaire. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

Rappel 1, chacun doit nettoyer devant chez soi

Il appartient à chacun de nettoyer (mauvaises herbes, détritrus...) devant chez soi.

Rappel 2, les feux sont interdits

Les tailles de végétaux doivent être transportées en déchèterie (la plus proche est celle de Nogent-le-Roi), et en aucun cas être brûlées sur place (arrêté préfectoral).

Rappel 3, il faut respecter les heures du bruit

Les horaires autorisés pour l'utilisation de tous les engins à moteur (tondeuses ou autres) sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30. Le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures. Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.



Mai 2026. N°134.

Mairie de Chaudon. 02.37.82.30.51. mairie@chaudon.fr. Ouverte au public du lundi au jeudi de 10h30 à 12 heures. Mardis et jeudis également de 16h30 à 19 heures.

Permanences. Maire (Antoine Jeandey) les lundis, mardis et jeudis de 10 à 12 heures.

Adjoints. Régine Besnard : mercredis de 17 à 18 heures. Arnaud Croquesel : mercredis de 17h30 à 18h30. Alexandra Guinedot : lundis de 15 à 16 heures. François-Xavier Borel : vendredis de 17h30 à 18h30. Gaëlle Thiébaud Noblet : jeudis de 14 à 15 heures.